

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025**

DEL-2025-220

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, RATSIMBA.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON R.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, HAVEL, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, MAYORAZ,
MM. BOUCHET, FROSSARD, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE,
MM. AEBISCHER, GILLET, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, WENDLING,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BACHELLARD, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, GENOUD, GEORGES, GILBERT, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HENON,
JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MORAND
JC, PELLARIN, PENHOÛET, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PERY, ROSSINELLI, RUBIN,
SERMET-MAGDELAINE, SONNERAT, STEYER, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, QUESNEL, RUBIN,
MM. CANILLOS, CHALLEAT, CHAVANNE, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, RACAT, SOULAS, VIVIAN
: du SYANE.

Membres en exercice : 106
Présents : 42
Membres habilités à prendre part au vote : 106
Votants : 42
Représentés par mandat : 4

Objet : RESSOURCES HUMAINES : PERSONNEL DU SYNDICAT - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Rapport présenté par M. Pierre HACQUIN

Compte tenu des recrutements réalisés et du déroulement de la carrière des agents, il est proposé de :

- supprimer un poste permanent d'attaché hors classe suite à départ à la retraite,
- supprimer un poste permanent d'ingénieur et créer un poste permanent d'ingénieur principal,
- supprimer un poste en contrat de projet de technicien et créer un poste en contrat de projet de technicien principal 2^{ème} classe,
- supprimer un poste permanent d'attaché et créer un poste permanent d'ingénieur,
- supprimer un poste permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et créer un poste permanent de rédacteur,
- supprimer un poste permanent d'adjoint administratif et créer un poste permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Dans le cadre de la réflexion sur le conseil en énergie apporté aux communes, un changement d'organisation du service Maitrise de l'Energie a été présenté pour avis au Comité Social Territorial (CST) le 24 septembre 2025. Cette réorganisation a pour conséquence la modification d'un certain nombre de postes au sein de la Direction Energie. Il est ainsi proposé de :

- supprimer 4 postes en contrat de projet de technicien principal 2^{ème} classe et créer 4 postes en postes permanents de techniciens principal 2^{ème} classe,
- supprimer un poste en contrat de projet d'ingénieur et créer un poste permanent d'ingénieur,
- supprimer un poste permanent de technicien principal 2^{ème} classe et créer un poste permanent d'ingénieur.

Par ailleurs, afin de finaliser l'intégration de dossiers de récolement, de réaliser des rapprochements des bases de données métiers et de bases topographiques en matière d'éclairage public, il est proposé de créer un poste en contrat de projet pour une durée de 2 ans dans le grade de technicien.

Enfin, la réalisation de projets d'Eclairage Public dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE), financé par le programme européen ELENA, nécessite la création d'un poste en contrat de projet pour une durée de 2 ans dans le grade des ingénieurs.

Compte tenu de ces éléments, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

Libellé grade	Code catégorie	Nb postes PERMANENTS + CONTRAT DE PROJET budgétaires	Nb postes NON PERMANENTS	Nb total postes budgétisés	Modifications au 16/10/2025	Nombre Total de postes budgétaires après modif
D.G. 40 à 80 mille hab.	A		1	1		1
D.G.A.40 à 150 mille hab	A		3	3	-1	2
Ingénieur HCI	A	2		2		2
Ingénieur Pal	A	10		10	2	12
Ingénieur	A	33		33	1	34
Technicien Pal 1CI	B	7		7		7
Technicien Pal 2CI	B	37		37	0	37
Technicien	B	6		6	-1	5
Adjt tech Pal 2CI	C	1		1		1
Adjt tech	C	2		2		2
Attaché HCI	A	2		2	-1	1
Attaché Pal	A	2		2		2
Attaché	A	11		11	-1	10
Rédacteur Pal 1CI	B	6		6		6
Rédacteur Pal 2CI	B	8		8		8
Rédacteur	B	6		6	1	7
Adjt adm Pal 1CI	C	7		7	-1	6
Adjt adm Pal 2CI	C	2		2	1	3
Adjt adm	C	7		7	-1	6
Apprenti		4		4		4
		153	4	157	-1	156

Les crédits sont inscrits au budget du SYANE.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver :

1. les modifications de postes qui découlent des recrutements, des déroulements de carrière des agents titulaires et des modifications d'organisation au sein de la Direction Energie,
2. la création d'un poste dans le grade des techniciens territoriaux en contrat de projet pour une durée de 2 ans,
3. la création d'un poste dans le grade des ingénieurs territoriaux en contrat de projet pour une durée de 2 ans,
4. le recrutement possible d'agents contractuels sur les emplois permanents conformément à l'article L.332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,
5. et la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE